

Questions and Answers / Questions et Réponses

English:

Q1: The first bullet point in Annex B (Pricing Table) states that “the Bidder must complete the pricing table under Annex “C” Table No. 1”. Annex C Table 1 does not have a pricing table. Are you referring to this table in Annex B?

A1: Yes. The first bullet point should refer to Annex B and not Annex C.

Q2: Do you have case volume data? Are you able to advise how many new work permit applications were initiated annually for 2023 and 2022? Similarly do you have the same data for work permit extensions initiated in this timeframe? Do you have data for each work permit category listed in the Pricing Table (C31, PGWP, C10, CUSMA Professional, C16, IEC, A75, BOWP)? Do you have volume data for how many PR cases were initiated annually for 2022 and 2023?

A2: The following table summarizes the NRC’s immigration requirements over the past 2 years:

Action	Initiated in 2022	Initiated in 2023
New Work Permit	13	10
Work Permit Extension	8	8
Permanent Residency	5	1
Grand Total	26	19

Work permits took advantage of the C31 LMIA exemption category.

Q3: In M3. Accreditation, the Crown has required “that the Organization’s consultants are accredited as Regulated Canadian Immigration Consultants and members in good standing of the Immigration Consultants of Canada Regulatory Council.” We note that under the Immigration and Refugee Protection Act, lawyers who are members in good standing with a Law Society in Canada are also accredited to act in Canadian immigration matters. Can the Crown confirm that lawyers licensed by a Canadian Law Society are also accredited to respond to this RFP?

A3: Yes, lawyers licensed by a Canadian Law Society are also accredited to respond to the RFP. Lawyers must be a member in good standing of a Canadian provincial or territorial law society.

Q4: In M6. Protected Information, the Crown requests that “the bidder must be compliant with the Security Requirement Check List (SRCL) attached at Annex C.” However, Annex C makes reference to Protected A and Protected B information. Can the Crown please clarify what level of clearance is needed?

A4: The proper level of clearance is Protected B. Please **DELETE** the original SCRL and **REPLACE** it with the revised signed SRCL attached.

Q5: In M6. Protected Information, the Crown requests that bidders must be compliant with SRCL at the time of bid closing. However, in May 2022, PSPC implemented changes to its Contract Security Program. As part of this process, PSPC will not proceed with the granting of personal security

clearances unless such resources are being bid on work or are named as a resource on a contract. As part of its engagement with industry, PSPC was clear that as a result of this change, the requirement for security clearances would be a condition of contract award and not bid submittal. Can the Crown confirm if clearances can be obtained at contract award rather than at bid submission/closing date?

A5: Confirmed. At bid closing, bidders must be compliant with the SRCL concerning Safeguarding Capabilities, however personal security clearances for resources will be obtained at contract award for the successful bidder.

Q6: What is the expected volume per category and occupation codes?

A6: The volume and categories will vary depending on a number of factors including budget, mandate, turnover, number of staffing actions, and the number of successful candidates who are not Canadian citizens or permanent residents. Overall, we estimate anywhere between 15 and 30 immigration cases per year. The following table summarizes the NRC's immigration requirements over the past 2 years:

Action	Initiated in 2022	Initiated in 2023
New Work Permit	13	10
Work Permit Extension	8	8
Permanent Residency	5	1
Grand Total	26	19

Work permits took advantage of the C31 LMIA exemption category.

Q7: What is the expected volume per jurisdiction?

A7: The volume and categories will vary depending on a number of factors including budget, mandate, turnover, number of staffing actions, and the number of successful candidates who are not Canadian citizens or permanent residents. Overall, we estimate anywhere between 15 and 30 immigration cases per year. The following table summarizes the NRC's immigration requirements over the past 2 years:

Action	Initiated in 2022	Initiated in 2023
New Work Permit	13	10
Work Permit Extension	8	8
Permanent Residency	5	1
Grand Total	26	19

Work permits took advantage of the C31 LMIA exemption category.

Q8: Under M3: it asks that we show accreditation as immigration consultants – can this be substituted with appropriate Law Society accreditation?

A8: Yes, lawyers licensed by a Canadian Law Society are also accredited to respond to the RFP. Lawyers must be a member in good standing of a Canadian provincial or territorial law society.

Q9: Would the Crown kindly grant a one-week extension to February 20th 2024?

A9: Yes, the NRC will grant a 1-week extension. New closing date is now February 20th, 2024 at 2PM (EDT).

Français:

Q1 : Le premier point de l'annexe B (Tableau des prix) indique que « le soumissionnaire doit remplir le tableau des prix sous l'annexe « C », tableau n° 1 ». Le tableau 1 de l'annexe C ne contient pas de tableau de prix. Faites-vous référence à ce tableau de l'annexe B ?

R1 : Oui. Le premier point doit faire référence à l'Annexe B et non à l'Annexe C.

Q2 : Avez-vous des données sur le volume de cas ? Êtes-vous en mesure de dire combien de nouvelles demandes de permis de travail ont été déposées chaque année pour 2023 et 2022 ? De même, disposez-vous des mêmes données pour les extensions de permis de travail initiées au cours de cette période ? Avez-vous des données pour chaque catégorie de permis de travail répertoriée dans le tableau de tarification (C31, PGWP, C10, CUSMA Professional, C16, IEC, A75, BOWP) ? Disposez-vous de données de volume sur le nombre de dossiers de RP initiés chaque année pour 2022 et 2023 ?

R2 : Le tableau suivant résume les exigences d'immigration du CNRC au cours des deux dernières années :

Action	Initiés en 2022	Initiés en 2023
Nouveaux permis de travail	13	10
Prolongation du permis de travail	8	8
Résidence permanente	5	1
Total	26	19

Les permis de travail profitaient de la catégorie d'exemption C31 LMIA.

Q3 : En M3. Accréditation, la Couronne a exigé « que les consultants de l'Organisation soient accrédités en tant que consultants réglementés en immigration canadienne et membres en règle du Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada ». Nous notons qu'en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, les avocats qui sont membres en règle d'un barreau au Canada sont également accrédités pour agir dans les affaires d'immigration au Canada. La Couronne peut-elle confirmer que les avocats agréés par un barreau canadien sont également accrédités pour répondre à cette demande de propositions ?

R3 : Oui, les avocats agréés par un barreau canadien sont également accrédités pour répondre à la demande de propositions. Les avocats doivent être membres en règle d'un barreau provincial ou territorial canadien.

Q4 : Dans M6. Informations protégées, la Couronne demande que « le soumissionnaire doit se conformer à la liste de vérification des exigences en matière de sécurité (LVERS) ci-jointe à l'annexe C ». Cependant, l'Annexe C fait référence aux informations Protégé A et Protégé B. La Couronne peut-elle préciser quel niveau d'autorisation est nécessaire ?

R4 : Le niveau d'autorisation approprié est Protégé B. Veuillez **SUPPRIMER** le LVERS original et la **REMPLETER** par le LVERS signée révisée en attachement.

Q5 : Dans M6. Informations protégées, la Couronne demande aux soumissionnaires de se conformer à la LVERS au moment de la clôture des soumissions. Cependant, en mai 2022, SPAC a mis en œuvre des modifications à son programme de sécurité des contrats. Dans le cadre de ce processus, SPAC ne

procédera pas à l'octroi d'habilitations de sécurité personnelles à moins que ces ressources ne fassent l'objet d'une offre pour des travaux ou ne soient désignées comme ressources dans un contrat. Dans le cadre de son engagement auprès de l'industrie, SPAC a clairement indiqué qu'en raison de ce changement, l'exigence d'habilitations de sécurité serait une condition d'attribution du contrat et non de soumission. L'État peut-il confirmer si les autorisations peuvent être obtenues à l'attribution du contrat plutôt qu'à la date de présentation/de clôture des soumissions ?

R5 : Confirmé. À la clôture des soumissions, les soumissionnaires doivent se conformer au LVERS concernant les capacités de protection. Cependant, les vérifications de sécurité personnelles pour les ressources seront obtenues suite à l'attribution du contrat pour le soumissionnaire retenu.

Q6 : Quel est le volume attendu par catégorie et codes de profession ?

R6 : Le volume et les catégories varieront en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment le budget, le mandat, le roulement de personnel, le nombre de mesures de dotation et le nombre de candidats retenus qui ne sont pas citoyens canadiens ou résidents permanents. Au total, nous estimons entre 15 et 30 cas d'immigration par an. Le tableau suivant résume les exigences d'immigration du CNRC au cours des deux dernières années :

Action	Initiés en 2022	Initiés en 2023
Nouveaux permis de travail	13	10
Prolongation du permis de travail	8	8
Résidence permanente	5	1
Total	26	19

Les permis de travail profitaient de la catégorie d'exemption C31 LMIA.

Q7 : Quel est le volume attendu par juridiction ?

R7 : Le volume et les catégories varieront en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment le budget, le mandat, le roulement de personnel, le nombre de mesures de dotation et le nombre de candidats retenus qui ne sont pas citoyens canadiens ou résidents permanents. Au total, nous estimons entre 15 et 30 cas d'immigration par an. Le tableau suivant résume les exigences d'immigration du CNRC au cours des deux dernières années :

Action	Initiés en 2022	Initiés en 2023
Nouveaux permis de travail	13	10
Prolongation du permis de travail	8	8
Résidence permanente	5	1
Total	26	19

Les permis de travail profitaient de la catégorie d'exemption C31 LMIA.

Q8 : Sous O3 : il nous est demandé de présenter une accréditation en tant que consultants en immigration – cela peut-il être remplacé par une accréditation appropriée du Barreau ?

R8 : Oui, les avocats agréés par un barreau canadien sont également accrédités pour répondre à la demande de propositions. Les avocats doivent être membres en règle d'un barreau provincial ou territorial canadien.

Q9 : La Couronne aurait-elle la gentillesse d'accorder une prolongation d'une semaine jusqu'au 20 février 2024 ?

R9 : Oui, le CNRC accordera une prolongation d'une semaine. La nouvelle date de clôture est désormais le 20 février 2024 à 14h (HAE).